

MAITRE D'OUVRAGE

DDTM de la Gironde



PRÉFET
DE LA GIRONDE



Inscrire l'intelligence environnementale
au coeur de vos projets

BUREAU D'ÉTUDE

9 allée James Watt
Le Space bâtiment 3
33700 Mérignac

Tél. : 05 56 49 59 78

Fax : 05 56 49 68 39

www.riviere-environnement.com

Janvier 2018

Bilan d'animation 2018 pour la mise en œuvre du DOCOB du site
Natura 2000 « Réseau hydrographique de la Pimpine » et bilan
triennale de la mission d'animation



Mise en œuvre de la
Directive « HABITATS »

Contenu du dossier



Preambule	3
1.1 Présentation générale du site Natura 2000 et de la mission d'animation	3
1.1.1 Identification des acteurs.....	4
1.1.2 Mission d'animation.....	4
1.2 Enjeux et objectifs du DOCOB	5
1.2.1 Habitats et espèces d'intérêt communautaire	5
1.2.2 objectifs du DOCOB.....	6
Bilan des actions 2018	8
2.1 Bilan des actions programmées	8
2.2. Bilan des actions non prévues.....	10
3. Bilan d'animation 2016-2018	10
3.1 Mise en œuvre de la contractualisation.....	10
3.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles.....	12
3.3 Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences.....	13
3.4 Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques	15
3.5 Evaluation de l'atteinte des objectifs du DOCOB.....	16
3.5.1 Synthèse des actions du DOCOB réalisées.....	16
3.5.2 Synthèse de l'atteinte des objectifs.....	18
4. Mises à jour des DOCOB : évolution des habitats et extension du périmètre	20
4.1 Evolution des habitats : méthode	20
4.2 Evolution des habitats : résultats.....	20
4.3 Evolution des états de conservation des milieux à enjeu.....	23
4.4 Extension du périmètre Natura 2000.....	24
5. Liste des données et des documents transmis	28
6. Difficultés rencontrées dans la mission d'animation et préconisation pour une nouvelle organisation	29
6.1 Difficultés d'animation.....	29
6.2 Préconisations stratégiques vis-à-vis de l'animation Natura 2000	29

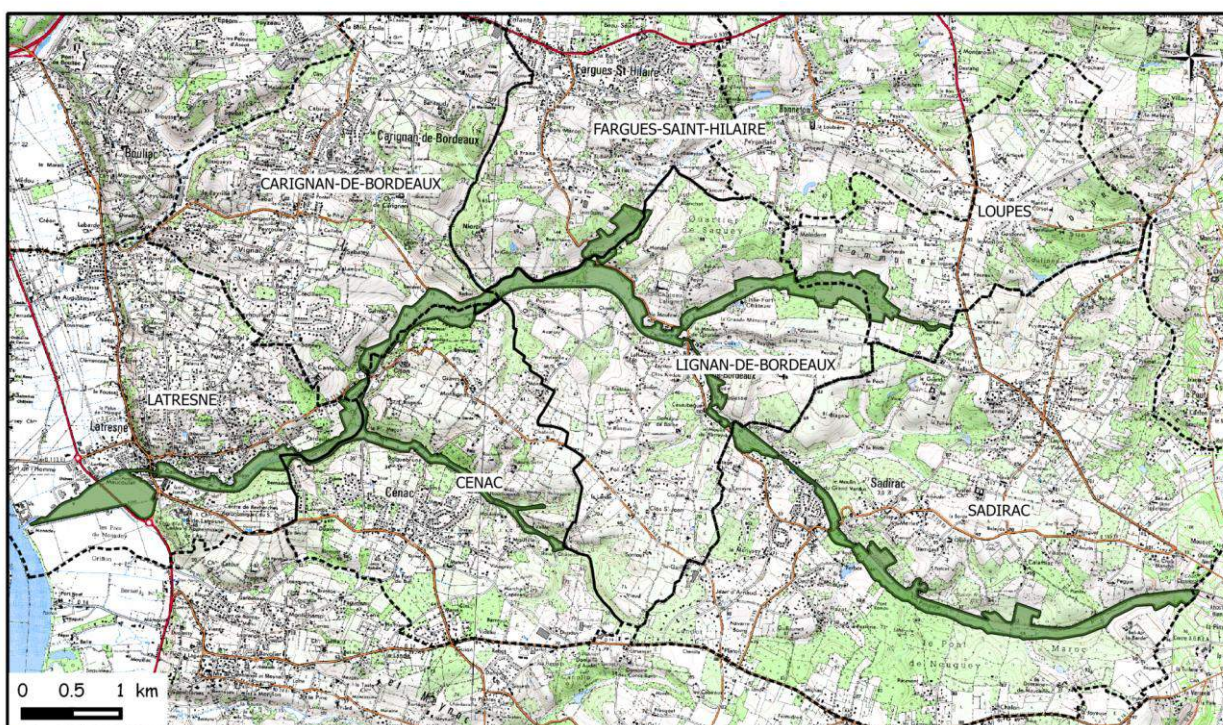
1. PREAMBULE

Ce bilan est présenté selon le format souhaité par le préfet de la région Nouvelle Aquitaine. Il est ajouté aux éléments demandés une partie introductive présentée à travers cette partie 1.

1.1 Présentation générale du site Natura 2000 et de la mission d'animation

Le site Natura 2000 FR7200804 « Réseau hydrographique de la Pimpine » représente une surface de 281 ha répartis sur 7 communes : Sadirac, Loupes, Lignan de Bordeaux, Fargues St Hilaire, Cénac, Carignan de Bordeaux et Latresne son périmètre s'étend sur les communes de Langon, Mazères, Le Nizan, Aubiac.

Ce site Natura 2000 est en majorité composé de terrains privés à vocation forestière et agricole. La Pimpine et ses affluents sont des cours d'eau non domaniaux. Les berges et le lit appartiennent aux riverains.



Site Natura 2000 Réseau hydrographique de la Pimpine

Légende

- Périmètre du site
- Limites communales



Le Document d'objectifs du site Natura 2000 FR7200801 « Réseau hydrographique de la Pimpine » a été validé à la fin de l'année 2014 par le Comité de Pilotage. Il a fait l'objet d'une note de service du préfet de la Gironde en date du 15/02/2016 pour la mise en œuvre de ses mesures de gestion.

L'animation du DOCOB du site nous a été notifiée le 18 février 2016 par la DDTM. Elle a débuté en mars 2016. **La période considérée dans le présent bilan annuel d'animation démarre le 24 janvier 2017 (lendemain de**

la réunion du Comité de pilotage de l'année 2¹) et s'arrête (en anticipation) le 15/02/2019 (date administrative de la fin de mission d'animation).

4

L'animation a été confiée au bureau d'étude Rivière Environnement par la DDTM de la Gironde (maître d'ouvrage) pour une période de 3 ans (2016-2019) suite à une procédure de marché public. Aucune collectivité locale n'avait en effet souhaité prendre en charge l'animation du site.

1.1.1 Identification des acteurs

➔ Animateur Natura 2000



Bureau d'étude Rivière Environnement

Personne en charge du dossier : Romain Comas

9-11 allée James Watt, Immeuble 3 le Space - 33700 Mérignac

Tel : 05 56 49 59 78

Email : natura2000@riviere-environnement.fr

➔ Maître d'ouvrage



DDTM de la Gironde

Service SEN / Natura 2000 (Nicolas Klein)

Cité Administrative

Rue Jules Ferry

BP 90

33 090 Bordeaux Cedex

1.1.2 Mission d'animation

La mission d'animation s'articule autour de 3 grandes phases selon le cahier des charges d'animation :

1. La phase de préparation de la mise en œuvre du DOCOB

- Appropriation du DOCOB
- Information et communication sur les mesures de gestion
- Elaboration du projet agro environnemental du territoire

2. La phase de mise en œuvre des mesures de gestion

- Mise en œuvre des actions contractuelles
- Mesures non contractuelles (mesures « hors contrat »)
- Soutien à des programmes d'actions de développement durable et appui territorial
- Assistance à l'application du régime d'évaluation d'incidence

3. La phase de synthèses, de bilans et de mise à jour du DOCOB.

¹ Le Comité de pilotage de lancement de l'animation a pour sa part eu lieu le 11 mai 2016.

- Bilans et évaluations des mesures de gestion
- Préparation et animation du comité de pilotage
- Coordination des avis techniques
- Mise à jour du DOCOB.



La mission d'animation confiée à Rivière Environnement par la DDTM concerne 4 sites Natura 2000 de type réseaux hydrographiques (réseau hydrographique de la Pimpine, réseau hydrographique du Brion, réseau hydrographique du Lisos et vallée de l'Euille). Il était prévu 52 jours d'animation annuelle sans distinction pour chacun des 4 sites, soit une « moyenne » de 13 jours/site.

Sur le site de la Pimpine, l'on peut estimer à environ 35 jours cumulés le temps d'animation global consacré, soit environ 12 jours/an consacrés à l'animation du DOCOB du site « Réseau hydrographique de la Pimpine » : en temps terrain et/ou rencontre de propriétaires, en production de documents, en temps de réunions, mais aussi en temps de traitement des données cadastrales et cartographiques en particulier pour identifier les acteurs sur les différents secteurs. Il est à noter que la mission d'animation a donné lieu à des investigations pour justifier (ou non) une extension du périmètre Natura 2000 (cf. partie 7).

1.2 Enjeux et objectifs du DOCOB

1.2.1 Habitats et espèces d'intérêt communautaire

Le site Natura 2000 est circonscrit aux vallées alluviales de la Pimpine et de ses principaux affluents. Il est constitué à ≈ 53% de milieux ouverts (prairies, ourlets et friches), ≈ 33% de bois et forêts, ≈ 10 % de milieux anthropisés (maisons avec jardins, plantations notamment) et à ≈ 3% de milieux en eau.

Le réseau hydrographique de la Pimpine a été proposé à l'intégration du réseau Natura 2000 en tant que site abritant l'espèce Vison d'Europe.

La liste des espèces d'intérêt communautaire présentes a été enrichie lors des inventaires réalisés dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Le site abrite 4 habitats naturels et 19 espèces d'intérêt communautaire parmi lesquels 2 habitats et 2 espèces dont la conservation est jugée prioritaire par la directive « habitats ». Ils sont notés d'une * en suivant.

Habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur le site :

- Les forêts alluviales (46 ha) à l'état de conservation moyen*,
- Les Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (8,2 ha) à l'état de conservation mauvais*
Les mégaphorbiaies hygrophiles (2 ha) à l'état de conservation mauvais
- les prairies maigres de fauche de basse altitude (30 ha) à l'état de conservation moyen.

Espèces d'intérêt communautaire présents sur le site :

Cf. tableau ci-contre

Pour information, il doit être noté que le site de la Pimpine est connecté au site Natura 2000 des carrières de Cénac (enjeu chiroptères) et également au site la Garonne.

Espèces d'intérêt communautaire

Groupe	Nom de l'espèce	Enjeux de conservation
Mammifères	Loutre d'Europe	Modéré
Mammifères	Vison d'Europe*	Majeur
Poissons	Toxostome	Fort
Poissons	Lamproie de Planer	Fort
Reptiles	Cistude d'Europe	Modéré
Coléoptères	Lucane Cerf-Volant	Modéré
Odonates	Agrion de Mercure	Modéré
Odonates	Cordulie à corps fin	Modéré
Lépidoptères	Cuivré des marais	Fort
Lépidoptères	Damier de la Succise	Modéré
Crustacés	Ecrevisse à pattes blanches	Fort
Angiospermes	Angélique des estuaires*	Fort
Mammifères	Barbastelle	Modéré
Mammifères	Grand Murin	Modéré
Mammifères	Grand Rhinolophe	Fort
Mammifères	Minioptère de Schreibers	Fort
Mammifères	Murin à oreilles échanquées	Fort
Mammifères	Murin de Bechstein	Modéré
Mammifères	Petit Rhinolophe	Fort

* : Espèce prioritaire

1.2.2 objectifs du DOCOB

Cinq grands objectifs transversaux sont déclinés en 21 objectifs opérationnels. Ils guident la stratégie d'intervention à l'échelle du site. Ils sont reproduits dans le tableau suivant extrait du DOCOB du site.



Grands objectifs	Objectifs opérationnels
1. Maintenir et améliorer les fonctionnalités hydrologiques des milieux aquatiques et humides	Maintenir et restaurer les zones naturelles d'expansions des crues et l'engorgement des milieux connexes au cours d'eau
	Maintenir et encourager la gestion raisonnée du réseau hydrographique (maintien d'un écoulement régulier et entretien des habitats rivulaires)
	Restauration du corridor arboré dans les secteurs dépourvus de ripisylve
	Rétablir la continuité écologique (libre circulation piscicole et sédimentaire) du réseau hydrographique
	Améliorer la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de "bon état écologique des milieux aquatiques" conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)
	Maintenir et encourager la gestion raisonnée des plans d'eau
	Restauration des habitats piscicoles et de la capacité d'accueil
2. Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire	Adapter les pratiques d'élevage et de fauche aux enjeux écologiques du site
	Maîtriser la progression des ligneux sur les milieux ouverts
	Lutter contre les espèces exogènes envahissantes
	Maintenir et favoriser le développement des mégaphorbiaies en linéaire ou en surfacique
3. Favoriser les populations de mammifères semi-aquatiques et leurs habitats	Réduire les causes de mortalité directe
	Maintenir et restaurer les habitats des mammifères semi-aquatiques
	Encourager la réalisation d'entretien et de travaux en période non perturbante pour les espèces
4. Conserver et favoriser les populations de chiroptères et leurs habitats	Conserver et favoriser le maintien d'éléments fixes du paysage (haies, lisières forestières, arbres isolés...) et de boisements mûres
	Maintenir les surfaces de prairies pâturées
	Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris
5. Sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux du site	Informers les usagers et les acteurs locaux sur la démarche Natura 2000
	Sensibiliser le grand public à la richesse écologique du site et à l'importance du maintien des activités traditionnelles pour leur conservation
	Informers et sensibiliser le grand public sur les espèces invasives et nuisibles

2. BILAN DES ACTIONS 2018



Les actions présentées lors du COPIL du 23 janvier 2018 pour être réalisées lors de la 3^e année d'animation sont reprises dans le tableau suivant.

Le tableau précise si elles ont été réalisées ou non et les raisons pour lesquelles elles ne l'ont pas été le cas échéant. La dernière action est un projet d'action sur la fin de la mission d'animation.

2.1 Bilan des actions programmées

Actions programmées	Réalisation	Remarques explicatives
Echanges et poursuites des démarches au sujet de l'extension du périmètre Natura 2000 sur les communes de Cénac, Carignan de Bordeaux et Latresne	100%	Cf. analyse partie XX. Protocole de terrain réalisé en dehors du cadre de la cartographie des habitats naturels pour l'élaboration des DOCOB. L'extension du site sur le versant boisé de la vallée du Rauzé sur Cénac qui aurait suite au COPIL de janvier 2018 pu être rattachée au site Natura 2000 des carrières de Cénac est finalement maintenue sur le site de la Pimpine sur décision de la DDTM après rapport d'analyse du CEN Aquitaine, animateur du site des carrières de Cénac.
TU 1.1 Aménagement franchissements routiers pour le franchissement du Vison d'Europe et de la Loutre. <i>Il était envisagé le montage éventuel d'un contrat Natura 2000 avec le Département en 2018 pour une réalisation de travaux en 2019 sur 3 ponts prioritaires notamment (pont n°2 : commune de Sadirac entre les lieux-dits Piron et Blagnac / Pont n°5 : commune de Lignan de Bordeaux, pont de la RD115 franchissant le ruisseau de Carles; Pont n°15 : commune de Latresne, pont de la RD240 traversant la Pimpine dans le bourg de Latresne).</i>	Non réalisée	Le Département de la Gironde (gestionnaire) a été contacté, mais le site n'était pas prioritaire pour le Département en 2019 concernant cette action, le Département étant déjà engagé sur d'autres sites Natura 2000 pour cette action. Le département sera recontacté avant la fin d'animation pour envisager un montage de dossier préparatoire en 2019 (pour travaux en 2020).
Finaliser la contractualisation de la charte avec le SIETRA Pimpine	Non réalisée	Pas de contact formel à ce sujet établi entre le syndicat et l'animateur
Action TU3.5 : mise en place de panneaux d'informations	Non réalisée	Aucune commune ou maître d'ouvrage éventuel n'ont sollicité l'animateur
Assistance sur de l'animation environnementale, dans le cadre de la semaine développement durable par exemple ou toute autre action de pédagogie à la demande	Non réalisée	Aucune commune ou maître d'ouvrage éventuel n'ont sollicité l'animateur
Réalisation d'une lettre d'information servant de support à de l'information communale notamment (lettre d'information n°2)	100% (en cours)	Lettre à paraître fin du 1 ^{er} trimestre 2019 pour annoncer le volet n°2 de l'animation du site

Relance des agriculteurs pour explications sur MAE pour montage d'un éventuel PAEC MAEC	75%*	Le principal exploitant du site (château Tustal) a été rencontré pour expliquer la démarche et les MAEC possibles avec document de précision envoyé par courrier. Il avait été décidé de monter un PAEC si cet exploitant était volontaire sur le principe, les autres exploitants déjà rencontrés ou contactés n'ayant pas souhaité s'engager dans une démarche contractuelle. Une note d'enjeu a également été transmise à sa demande au château Seguin déjà rencontré en 2016 (engagé démarche SME / HVE et ISO 14001).
Action SE3.1 : suivi cartographique de l'évolution des habitats d'IC	100%	Cf. analyse partie 4
Action SE3.2 : suivi cartographique de l'évolutions des habitats d'espèces d'IC	75%	Cf. analyse partie 4
Complétude des données dans le nouvel outil SIN 2 système d'information des sites Natura 2000	100% (en cours)	–
Suivi administratif : bilan	100%	–
Rédaction d'une note de synthèse sur les « obligations » incombant aux propriétaires sur le site Natura 2000 à transmettre aux communes pour envoi aux notaires (qui les transmettront lors des ventes de foncier)	Projet	A valider par le comité de pilotage. Si validation, action réalisée en février 2019.

* Tous les exploitants n'ayant pas été rencontrés, l'action n'a pas été évaluée comme réalisée en intégralité. Les autres exploitants non rencontrés étaient toutefois considérés comme non intéressés par la démarche Natura 2000 suite à des échanges déjà établis en année 1 ou 2.

2.2. Bilan des actions non prévues

Ces actions ont été réalisées au besoin suite à des sollicitations diverses.

Actions réalisées	Remarques explicatives
Rédaction et envoi d'un courrier d'information à un propriétaire du site sur Cénac	En réponse à un courrier de demande d'informations sur Natura reçu en AR, demandant des explications sur la politique Natura 2000 et sur la démarche locale engagée. Envoi par courrier et copie mail à la commune de Cénac
Echange avec le CEN Aquitaine, animateur du Plan National d'Actions Ecrevisses sur les démarches entreprises sur l'espèce dans le cadre de l'animation	Récapitulatif des actions d'animation engagées en lien avec la présence de l'espèce sur une partie du site : Conseil municipal à Loupes en 2016 et réunion avec la FDDAPPMA de Gironde et le Syndicat de bassin versant de la Pimpine également en 2016. Envoi des documents par mail.
Echange téléphonique avec la commune de Latresne sur une réflexion potentielle de création d'un golf	—

Aucune action contractuelle n'a donc été engagée en 2018 et l'animateur n'a pas eu connaissance de projets, travaux ou activités qui auraient pu solliciter son assistance dans le cadre de la réalisation d'une étude d'incidences Natura 2000.

3. BILAN D'ANIMATION 2016-2018

Les bilans annuels (cf. partie précédente pour 2018) détaillent les actions réalisées. Il s'agira ici d'en dresser une synthèse explicative par thématiques, avant d'évaluer l'atteinte des objectifs du DOCOB.

3.1 Mise en œuvre de la contractualisation

- **Recensement, contact et information des signataires potentiels**

La première année d'animation essentiellement a été axée sur la diffusion d'informations aux acteurs locaux (collectivités, propriétaires et gestionnaires dont les agriculteurs) relatives à la possibilité de mise en œuvre d'actions de gestion des milieux.

Une **lettre d'information** a été rédigée en avril 2016 et envoyée par mail à l'ensemble des contacts dont nous disposons et concernés par l'animation, soit environ 80 contacts (collectivités concernées, autres membres du COPIL, contacts de propriétaires ou de gestionnaires recueillies lors de l'élaboration du DOCOB...).

Des contacts ont également été établis avec le **syndicat de bassin versant de la Pimpine** qui gère plusieurs rétentions sur le bassin versant (prairies inondables). Des visites de site ont été réalisées avec le syndicat. Si la signature de contrats de gestion n'a pas semblé utile, il est prévu que le SIBV contractualise une charte Natura 2000 (en projet), d'autant que les élus du syndicat ont délibéré favorablement en ce sens.

Des courriers d'information ont d'abord été transmis aux collectivités locales concernées (avril 2016) : 7 communes et 3 Communautés de Communes pour avertir du démarrage de l'animation et des opportunités contractuelles offertes. Il a été proposé aux communes de présenter le dispositif Natura 2000 en Conseil municipal. La cartographie du site, la charte et la lettre d'information n°1 étaient transmises en pièce jointe.

La réunion du Comité de pilotage de démarrage de l'animation s'est tenue en mai 2016 à Lignan de Bordeaux.

La DDTM nous a transmis la liste des propriétaires du site et celle des exploitants agricoles réalisant leur déclaration PAC (Politique Agricole Commune). 210 propriétaires ont été recensés sur le site, pour seulement 15 d'entre eux possédant plus de 5 ha.

Les 57 propriétaires du site identifiés et disposant d'une surface >0,5 ha (surface seuil minimale considérée pour engager des mesures de gestion) ont reçus un courrier d'information (octobre 2016) sur le dispositif Natura 2000 et les mesures de gestion proposées auxquels été joints un plan cartographique du site et la lettre d'information. 27 % des propriétaires du site ont donc été destinataires du courrier. Ils représentent plus de 90% de la surface du site.

Le plus important propriétaire du site (32 ha) était également propriétaire de tous les milieux de prairies sèches à fort enjeu de conservation, pour la plupart en cours de fermeture. Un courrier personnalisé lui a été envoyé. Il nous a répondu par téléphone. Sans paraître favorable à des mesures de gestion, il avait été décidé entre nous de nous recontacter pour fixer une réunion d'information sur le dispositif Natura 2000. Il a été rencontré en mars 2018 et il lui a été proposé un engagement dans le cadre de mesures agro-environnemental. Il ne nous a pas fait de retour favorable en ce sens.

Aucun retour positif en termes de volonté de contractualisation (ou d'information complémentaire en vue de l'instauration d'une gestion spécifique) ne nous est parvenu. Lors d'une réunion de présentation en conseil municipal à Loupes (septembre 2016), des propriétaires du site (invités à la réunion) ont également été rencontrés.

L'ensemble des exploitants agricoles (7) a également été contacté par le biais d'un mail explicatif (juillet 2016) et un rendez-vous proposé pour présenter la démarche et préparer la rédaction d'un éventuel projet agro environnemental en vue de la contractualisation de mesures agro-environnementales à partir de 2017 du site si des agriculteurs étaient intéressés. La cartographie du site, la charte et la lettre d'information n°1 étaient également transmises en pièce jointe.

Le Château Seguin nous a recontacté. Une rencontre a été organisée fin Juillet et le dispositif Natura 2000 présenté. Nos retours ne font pas état d'une volonté d'engagement du château via des MAEC, mais le contact a été très positif et une note de synthèse lui a été postérieurement adressée. En 2018, une nouvelle note de synthèse des enjeux environnementaux lui a été adressé suite à sa demande.

Un éleveur a également été rencontré lors d'une réunion en mairie de Carignan de Bordeaux en mai 2017, il nous a expliqué ne pas souhaiter s'engager dans des MAEC.

Dans le cadre de la réflexion entourant un éventuel projet agro-environnemental sur le site, le CEN Aquitaine, gestionnaire du sites Natura 2000 des carrières de Cénac, a été rencontré pour envisager l'élaboration d'un PAEC commun en 2017.

En l'absence de demande d'engagement Natura 2000 de la part des agriculteurs du site, il n'a pas été réalisé de Projet Agro Environnemental du site.

Notons enfin que des contacts ont été entretenus :

- avec la Fédération départementale de pêche (FDDAAPPMA) et le SIBV de la Pimpine pour réfléchir aux éventuels moyens d'actions concernant la sauvegarde de l'Ecrevisse à Pattes Blanches sur un secteur du bassin versant faisant l'objet d'une présence constatée (une visite de site a notamment été réalisée). Il a été décidé (en collaboration avec l'Agence française de la biodiversité) qu'il ne serait pas engagé d'actions Natura 2000 sur cet enjeu. Pour le moment, la FDDAAPPMA assure un suivi.
- avec le Département de la Gironde, gestionnaire de l'ENS du bois de Latresne, notamment pour engagement éventuel dans une charte Natura 2000.

Une charte Natura 2000 a été signée le 29 mai 2017 par la fédération départementale de pêche (FDAAPPMA 33). LA FDAAPPMA est concernée notamment par les engagements généraux et ceux liés à l'activité pêche, car elle n'est pas propriétaire de foncier sur le site Natura 2000. Le document CERFA sera prochainement déposé en DDTM².

Aucun contrat Natura 2000 n'a été engagé, aucune demande n'ayant émergé en ce sens. Un propriétaire avait été ciblé pour la gestion des prairies sèches, mais il n'a pas donné suite.

- **Assistance technique et administrative des signataires**

RAS. La signature de la charte par la FDAAPPMA n'a pas donné lieu à une assistance spécifique.

- **Suivi, synthèses**

L'animation n'a pas donné lieu à des suivis de mise en œuvre de contractualisation.

Tableau : Contractualisation engagée sur le site réseau hydrographique du Brion

Charte signée (2017)		
Signataire	Grands types de milieux	Surfaces concernées
FDAAPPMA 33	Milieux aquatiques	—
	Milieux humides temporaires	—

3.2 Mise en œuvre des actions non contractuelles

- **Prise de contact avec les financeurs potentiels autres que l'Etat et l'Europe suivant les mesures de gestion préconisées par le DOCOB :**

Prise de contact établie avec la fédération départementale de pêche au sujet de l'Ecrevisse à Pattes Blanches (cf. descriptif en p. 8).

- **Mesures administratives et réglementaires :**

RAS

Mesures foncières :

RAS

² Plus d'informations sur le lien suivant : <http://www.peche33.com/2017/05/federation-signe-chartes-natura-2000/>

▪ **Sensibilisation et communication grand public :**

La sensibilisation auprès du grand public a été menée dans le cadre de la recherche de signataires potentiels de mesures de gestion et plus globalement pour informer sur Natura 2000 en lien avec le démarrage de l'animation :

- Courrier d'information aux 57 propriétaires du site disposant > 0,5 ha de surface.
- Communication auprès des communes pour qu'elles transmettent l'information sur leurs outils de communication (site Internet, bulletin municipal, ...).
- Communication auprès des correspondants locaux des journaux Sud-Ouest, du Résistant et le Journal des collines pour parution d'une information sur le lancement de l'animation Natura 2000 : nous avons seulement pu vérifier la parution d'un article dans le Résistant le 26 mai 2016.
- Présentation en Conseil municipal de Loupes le 19/09/2016
- Présentation auprès de propriétaires dans le cadre d'une réunion sur l'extension du site Natura 2000 le 05 mai 2017 sur la commune de Carignan de Bordeaux (cf. suite du bilan)
- 1 rencontre avec le château Seguin
- 1 rencontre avec le château Tustal
- Mail spécifique aux agriculteurs du site.

▪ **Préparation et coordination de formations proposées dans le cadre du DOCOB :**

Une animation spécifique a été réalisée la matinée du 5 mai 2017 pour une dizaine de personnes sur le site Natura 2000 lors d'un travail dirigé (TD) pour le Centre de Formation Professionnel pour Adultes du site de Latresne (Aerocampus) préparant un « BP Travaux d'Aménagement Paysagers 2016 / 2017 ». Les objectifs pédagogiques poursuivis et présentés par l'enseignante (Mme Dechame) étaient : le dispositif Natura 2000 / les enjeux de préservation du site du réseau hydrographique de la Pimpine / Intégrer en tant que professionnel des enjeux territoriaux et globaux (biodiversité en l'occurrence).

Elle n'était pas spécifiquement prévue dans le DOCOB, mais cela participe à l'information sur les enjeux du site Natura 2000.

L'association « jardin et écotourisme » nous a également contacté pour évoquer l'idée d'une animation sur site, sans toutefois donner suite.

▪ **Rédaction ou précision des cahiers des charges des actions non contractuelles du DOCOB :**

RAS.

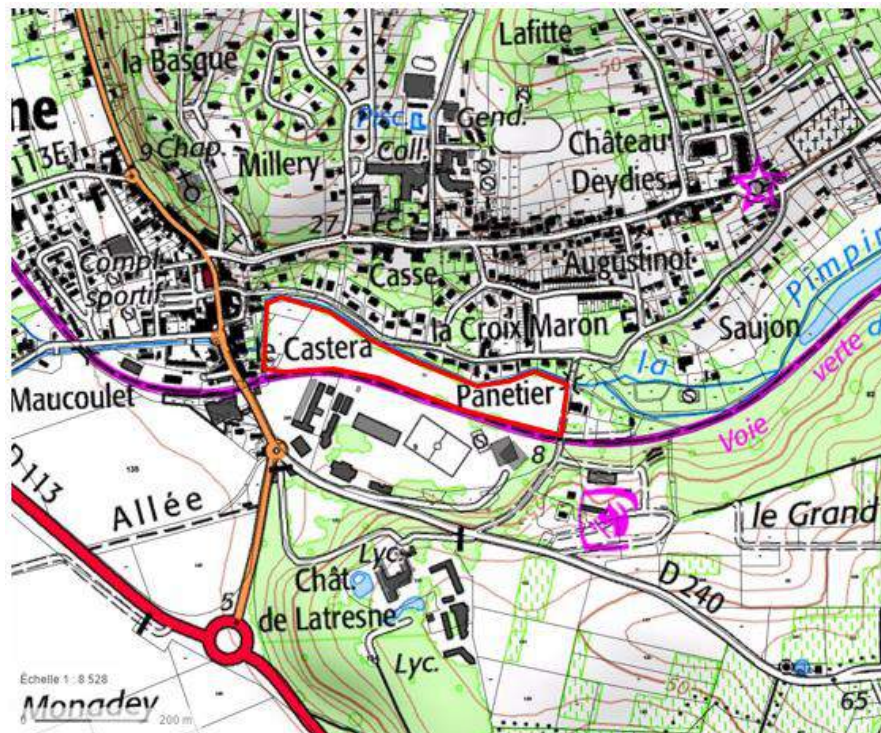
3.3 Assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences

La commune de Cénac et la DDTM nous ont consulté en avril 2016 pour émettre un avis sur un projet de lotissement en limite extérieure de site Natura 2000 sur un site boisé aux abords du ruisseau du Rauzé (soumis à autorisation de défrichement et déclaration loi sur l'eau). Une visite de site et un avis spécifique ont été émis et le porteur de projet nous a également consulté. Il a été destinataire de la note rédigée qui émet des recommandations environnementales. A ce titre, il est à noter en complément que notre bureau d'étude a été missionné fin 2016 par la commune de Cénac pour réaliser l'évaluation environnementale de la révision de son PLU. Dans ce cadre, les enjeux du site Natura 2000 seront intégrés au document d'urbanisme révisé.

La DDTM nous a également consulté pour un avis plus informel sur un projet de Parc Résidentiel de Loisir soumis à procédure de cas par cas sur la commune de St Genès de Lombaud (hors site Natura 2000).

Enfin, une réunion de travail avec la personne en charge du service urbanisme et aménagement de la CDC des Portes de l'Entre Deux Mers et de la commune de Latresne a été réalisée le 5 décembre 2016 pour discuter du devenir d'une parcelle Natura 2000 attenante au bourg et localisée le long de la piste cyclable au lieu-dit le Castera. Cette parcelle riveraine de la Pimpine (3,5 ha environ) qui fait face à l'Aerocampus pourrait être rachetée par la commune dans un but de valorisation. Elle ne semble plus exploitée (en tant que parcelle agricole).

En cas de rachat par la commune de cette prairie en déprise, il serait intéressant de discuter avec la commune d'une valorisation dans le cadre d'une action Natura 2000 (éligibilité de la parcelle à un contrat Natura 2000). Cela n'exclurait pas une valorisation de la prairie par une ouverture au public.



VUE DE LA PARCELLE CONCERNEE EN CONTOUR ROUGE (SOURCE GEOPORTAIL)

La troisième année d'animation n'a pas donné lieu assistance à l'application du régime d'évaluation environnementale.

Projets concernés	Précisions
Lotissement les villas de Biarritz lieu dit Petit Maître à Cénac	Le projet fait l'objet d'une autorisation de défrichement de 1,62 ha. Une déclaration loi sur l'eau pour rejet d'eau pluviale a été réalisée. Le plu autorisant le projet et celui-ci étant hors périmètre Natura 2000, seules des recommandations environnementales peuvent être émises dans le cadre de l'avis de l'animateur Natura 2000. Aucune destruction directe d'habitat ou d'espèces n'est attendu au vu des éléments fournis sur le site Natura 2000. Les eaux pluviales rejetées après régulation sont évacuées vers le Rauzé.
Projet éventuel de rachat et de valorisation d'une parcelle de prairie en déprise sur le site Natura 2000 par la commune de Latresne	Possible valorisation par un contrat Natura 2000

3.4 Soutien à l'articulation de Natura 2000 avec les autres politiques publiques

En dehors de la collaboration avec la FDAAPPMA et le SIBV de la Pimpine déjà évoquée sur l'Ecrevisse à Pattes Blanches, il n'a pas été menée d'actions particulières.

3.5 Evaluation de l'atteinte des objectifs du DOCOB

Cette partie dressera un bilan du DOCOB à mi-parcours, puisque ce dernier réalisé en 2014, a été adopté pour une durée de 5 ans. L'animation ayant démarré début 2016, la planification du DOCOB court jusqu'en 2020 inclus.

3.5.1 Synthèse des actions du DOCOB réalisées

La mise en œuvre du programme d'actions du DOCOB, décliné sur 5 ans, devait permettre d'atteindre les objectifs définis. Ce programme a débuté en 2016. Toutes les actions prévues au DOCOB sont reprises ci-dessous.

Tableau 1 : Synthèse de réalisation des actions du DOCOB

Code Action	Libellé	Type de mise en œuvre	Réalisation	Commentaires
GE 1.1	Entretien des prairies (hors SAU) par la fauche	Contractuelle	Non réalisée	Pas ou peu de besoin(s) recensé(s) hors SAU et absence de volonté d'engagement de la part des exploitants agricoles rencontrés ou consultés
GE 1.2	Entretien des mégaphorbiaies	Contractuelle	Non réalisée	
GE 1.3	Entretien des prairies (hors SAU) par le pâturage extensif	Contractuelle	Non réalisée	
TU 2.1	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique	Contractuelle	Non réalisée	
GE 2.4	Entretien des milieux semis ouverts (hors SAU) par gyrobroyage	Contractuelle	Non réalisée	
RE 1.1	Restauration des pelouses sèches	Contractuelle	Non réalisée	Les pelouses sèches appartiennent à un propriétaire exploitant agricole rencontré qui n'a à ce jour pas donné suite aux propositions de démarche contractuelle (MAEC dans son cas)
GE. 2.5	Préservation et restauration des frayères	Contractuelle	Non réalisée	Action très difficilement mobilisable avec l'outil Natura 2000 à faire porter ou déjà portée par la politique de l'eau (SIETRA Pimpine)
TU2.2	Effacement ou aménagement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur	Contractuelle	Non réalisée	
RE 2.2	Restauration de la diversité physique des cours d'eau et de leur dynamique	Contractuelle	Non réalisée	
RE. 1.3	Restauration de la ripisylve et de la végétation de berges	Contractuelle	Non réalisée	

GE 1.6	Entretien de la ripisylve, de la végétation de berges et enlèvement raisonné des embâcles	Contractuelle	Non réalisée	
GE 2.7	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	Contractuelle	Non réalisée	
MAEC à définir par l'animateur			Non réalisée	Aucun agriculteur n'a émis de souhait de s'engager dans des MAEC, il n'a donc pas été élaboré de PAEC à l'échelle du site
GE 2.8	Entretien des haies existantes	Contractuelle	Non réalisée	Absence de besoin identifié
GE 1.9	Elimination ou limitation des espèces indésirables	Contractuelle	Non réalisée	
TU 1.3	Aménagement du linéaire et des ouvrages de franchissement routier pour la Loutre et le Vison d'Europe	Contractuelle	Non réalisée	Tentative de lancement de l'action en 2018 auprès du Département de la Gironde. A relancer en 2019
TU 2.4	Aménagements ou fermeture des gîtes à chauves-souris	Contractuelle	Non réalisée	–
SE 3.1	Suivi cartographique de l'évolution des habitats naturels et de leur état de conservation	Hors contrat	Réalisée	–
SE 3.2	Inventaires et suivis écologiques des espèces d'intérêt communautaire	Hors contrat	Non réalisée	Absence de besoin identifié
SE 1.3	Inventaires et suivi des espèces indésirables	Hors contrat	Non réalisée	
TU 3.5	Mise en place de panneaux d'information	Contractuelle si associée à action de gestion / hors contrat si action isolée	Non réalisée	Action proposée, mais non demandée par les acteurs
PI 1.1	Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux dans la démarche Natura 2000 et communiquer sur les enjeux du site	Hors contrat	Réalisée	Edition et distribution de lettres d'informations, rédaction de notes d'enjeu de parcelles, présentation aux conseils municipaux de Latresnes et de Loupes...
PI 2.2	Informier, sensibiliser et former les usagers du site à la reconnaissance des espèces indésirables et les moyens de lutte	Hors contrat	Réalisée	Edition et distribution d'une plaquette sur les espèces indésirables animales et végétales

Il est à noter que l'action relative à l'extension du périmètre du site Natura 2000 n'était pas prévue au DOCOB.

3.5.2 Synthèse de l'atteinte des objectifs

L'évaluation de l'atteinte des objectifs est réalisée de la sorte :

- 0% (non réalisé) : si aucune action spécifique n'a été engagée et si l'objectif n'est aujourd'hui clairement non atteint même partiellement
- 50% : si aucune action spécifique n'a été engagée, mais que l'objectif est atteint lorsqu'il s'agit de maintien d'un état fonctionnel
- 75% : si une action spécifique a été engagée, que l'objectif est globalement atteint, mais qu'il est considéré comme non atteint dans son intégralité
- 100% : si une action spécifique a été engagée, que l'objectif est atteint de manière considérée comme satisfaisante.

Chacun de ces cas d'évaluation fait l'objet d'une couleur spécifique dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Evaluation de l'atteinte des objectifs du DOCOB

Grands objectifs	Objectifs opérationnels	Réalisation	Commentaires
Maintenir et améliorer les fonctionnalités hydrologiques des milieux aquatiques et humides	Maintenir et restaurer les zones naturelles d'expansions des crues et l'engorgement des milieux connexes au cours d'eau	50%	Pas d'action spécifique engagée, mais absence de dégradation constatée de l'état fonctionnel.
	Maintenir et encourager la gestion raisonnée du réseau hydrographique (maintien d'un écoulement régulier et entretien des habitats rivulaires)	50%	
	Restauration du corridor arboré dans les secteurs dépourvus de ripisylve	0%	Peut-être réalisé par le SIETRA ?
	Rétablir la continuité écologique (libre circulation piscicole et sédimentaire) du réseau hydrographique	0%	–
	Améliorer la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de "bon état écologique des milieux aquatiques" conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)	0%	–
	Maintenir et encourager la gestion raisonnée des plans d'eau	50%	Pas d'action spécifique engagée, mais informations ponctuelles dans le cadre de la sensibilisation réalisée auprès des acteurs.
	Restauration des habitats piscicoles et de la capacité d'accueil	0%	–
Grands objectifs	Objectifs opérationnels	Réalisation	Commentaires

Conserver et restaurer les habitats d'intérêt communautaire	Adapter les pratiques d'élevage et de fauche aux enjeux écologiques du site	0%	–
	Maitriser la progression des ligneux sur les milieux ouverts	0%	–
	Lutter contre les espèces exogènes envahissantes	0%	–
	Maintenir et favoriser le développement des mégaphorbiaies en linéaire ou en surfacique	50%	Pas d'action spécifique engagée, mais progression surfacique de l'habitat de 3,7 ha (cf. partie 4.3)
	Restaurer les pelouses sèches en déprise par une gestion adaptée	0%	–
Favoriser les populations de mammifères semi aquatiques et leurs habitats	Réduire les causes de mortalité directe	0%	–
	Maintenir et restaurer les habitats des mammifères semi-aquatiques	50%	Pas d'action spécifique engagée, sauf informations ponctuelles dans le cadre de la sensibilisation réalisée auprès des acteurs. Absence de dégradation constatée de l'état fonctionnel.
	Encourager la réalisation d'entretien et de travaux en période non perturbante pour les espèces	50%	
Conserver et favoriser les populations de chiroptères et leurs habitats	Conserver et favoriser le maintien d'éléments fixes du paysage (haies, lisières forestières, arbres isolés...) et de boisements mûres	50%	
	Maintenir les surfaces de prairies pâturées	50%	
	Assurer la tranquillité et la pérennité des colonies de chauves-souris	0%	
Sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux du site	Informers les usagers et les acteurs locaux sur la démarche Natura 2000	100%	Toutes les actions entreprises dans le cadre de la démarche d'animation durant les 3 ans
	Sensibiliser le grand public à la richesse écologique du site et à l'importance du maintien des activités traditionnelles pour leur conservation	75%	Idem
	Informers et sensibiliser le grand public sur les espèces invasives et nuisibles	75%	Plaquette éditée et diffusée en 2017



4. MISES A JOUR DES DOCOB : EVOLUTION DES HABITATS ET EXTENSION DU PERIMETRE

Suite au COPIL de lancement d'animation, des communes ont souhaité étudier les possibilités d'extension du périmètre Natura 2000 validé en COPIL fin 2014 dans le cadre de leur Agenda 21 et d'une protection à long terme de la trame écologique verte et bleue du territoire.

Par ailleurs, la structure animatrice a réalisé une mise à jour de la cartographie des habitats naturels du site à partir d'une analyse de la photographie aérienne couplée à une vérification de terrain par un écologue naturaliste.

4.1 Evolution des habitats : méthode

Une révision des surfaces et typologies d'habitats naturels a été réalisée afin de visualiser l'évolution des milieux en présence depuis la réalisation du DOCOB.

Pour cela, une première étude par photo-interprétation a été réalisée afin d'écarter les secteurs dont l'orthophotographie permet de mettre en évidence la non évolution et cela d'après les orthophotographie google de 2018. Cela s'applique principalement aux forêts, facilement identifiable par photo-interprétation et dont la dynamique de croissance ne permet pas en 5 ans une modification des essences présentes. Les secteurs bâtis ont également été délimités par photo-interprétation.

Pour tout autre milieux, une visite de terrain a été nécessaire afin de définir la végétation en présence. Ces inventaires se sont déroulés en fin d'été, période encore favorable pour l'identification des habitats sous la même nomenclature que lors de leur identification afin de permettre des comparaisons, c'est-à-dire la nomenclature Corine Biotope. Les habitats d'intérêt communautaires sont définis selon la correspondance établie avec la nomenclature Corine biotope (source : INPN).

Le site a donc été parcouru dans son ensemble afin d'identifier les modifications d'habitats survenues depuis 5 ans. Lorsque nécessaire, des inventaires botaniques ont été réalisés afin d'identifier les espèces caractéristiques des milieux en présence.

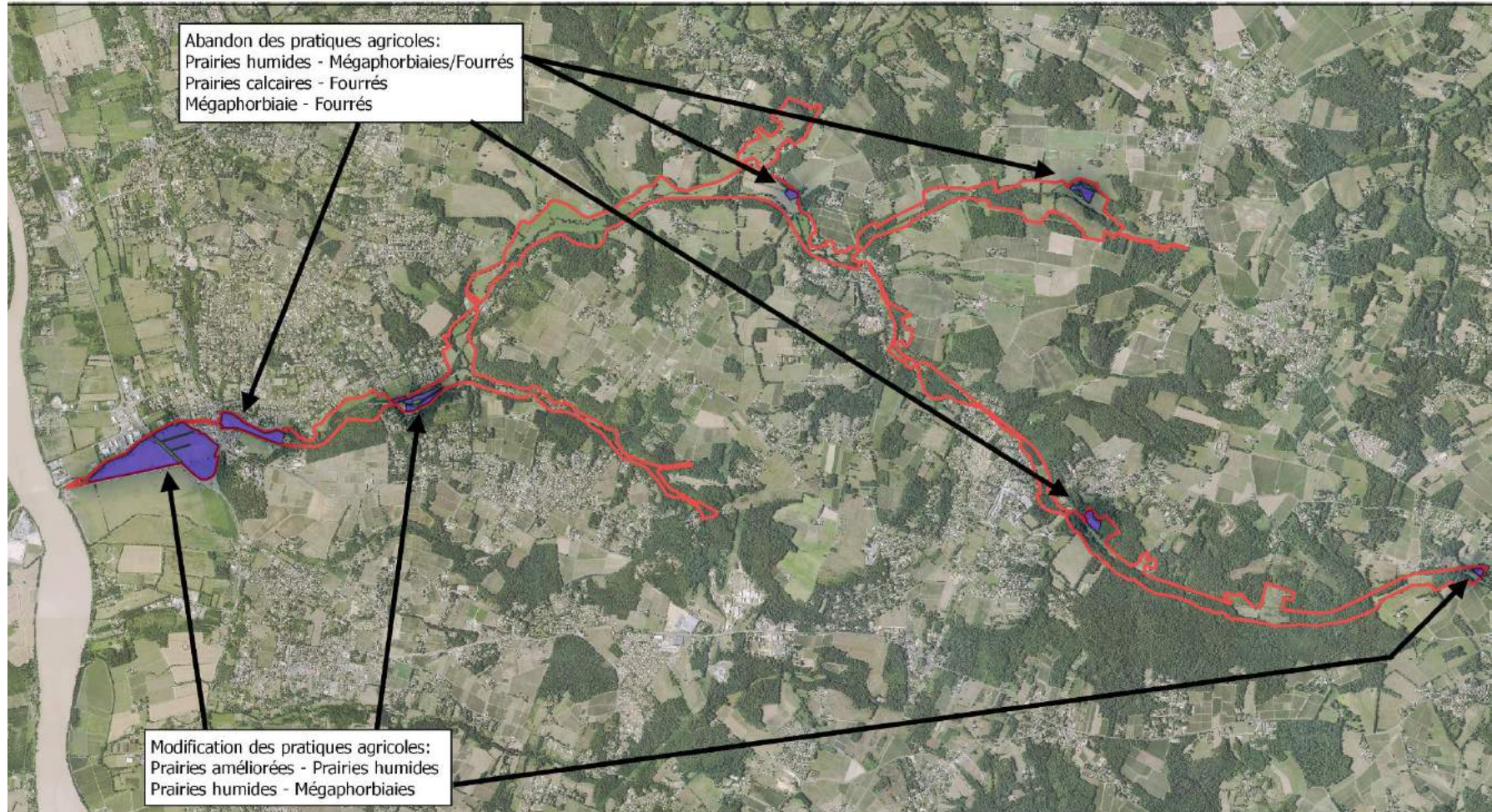
4.2 Evolution des habitats : résultats

La cartographie suivante localise les parcelles dont les habitats naturels ont évolué depuis l'élaboration du DOCOB. Elle précise l'état initial en premier et l'état existant en second, de même que les paramètres ayant amené cette évolution.



La modification des habitats sur le site est essentiellement due à une modification des pratiques agricoles. Celles-ci engendrent un changement du milieu et des espèces associées. Dans la plaine alluviale de la Garonne (entité la plus à l'ouest sur la carte), des prairies améliorées (CB : 81) dont la végétation est influencée par une importante activité humaine (apport de nutriment, ensemencement) laissent place aujourd'hui à une végétation plus spontanée hygrophile rattaché à l'habitat des prairies humides (CB : 37.21), même si les parcelles concernées semblent encore pâturées.

On observe également sur certaine parcelles, l'abandon des pratiques agro-pastorales qui se traduisent par l'évolution de la communauté végétale et l'apparition de ligneux. Ce sont des prairies humides (CB : 37.21) évoluant vers des communautés à grandes laïches (CB : 53.2), ainsi que des pelouses calcaires (CB : 34.32) évoluant vers des fourrés (31.8).

Parcelles dont les habitats ont été modifiés



Légende

-  Périmètre du site Natura 2000
-  Modification de l'habitat naturel



Cartographie émise en 2018 par Rivière Environnement - Source: BD_ORTHO

➤ **Modification surfacique des habitats d'intérêt communautaire :**

Cette modification se traduit par **une perte de surface de pelouses sèches (6210*)** et mégaphorbaie (6430) par perte de typicité concernant les habitats suivants :

- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires → 2.6 ha
 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin → 0.3 ha
- ⇒ **Perte d'habitat de 2.9 ha**

Elle se traduit en parallèle par un gain surfacique spécifique à l'habitat :

- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
- ⇒ **Gain : 2.1 ha**

Soit une perte nette d'habitat d'intérêt communautaire (mégaphorbaie et pelouse calcaire) de 0.8 ha sur le site.

4.3 Evolution des états de conservation des milieux à enjeu

Aucune donnée à ce stade ne nous permet d'évaluer véritablement l'état de conservation des habitats et espèces ayant justifié la désignation du site. Seront précisés en suivant les habitats et les espèces sur lesquels des nouvelles données permettent de préciser leur état sur le site sans véritablement permettre toutefois une véritable bio-évaluation.

▪ **Les Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210*)**

Habitat d'intérêt prioritaire, qui ont régressé de 2,6 ha (soit 30% de la surface en présence sur le site lors de l'élaboration du DOCOB) n'ont pas fait l'objet d'une évolution de leur gestion vers une gestion plus favorable à leur maintien par rapport à leur état lors de l'élaboration du DOCOB.

Leur état de conservation demeure donc mauvais (pour un objectif de bon état) avec une tendance à la dégradation.

▪ **Les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)**

L'habitat a progressé à l'échelle du site de 4 ha, soit un doublement de sa surface depuis 2014. Rappelons qu'il s'agit d'un habitat de transition donc évolutif.

Son état de conservation demeure toutefois mauvais, au vu de la surface concernée et de la typicité des surfaces en présence, avec une tendance à l'amélioration.

▪ **Ecrevisse à Pattes blanches (1092)**

Concernant spécifiquement l'espèce Ecrevisse à pattes blanches toujours présente mais sur un habitat et linéaire de cours d'eau résiduel, très menacé par une quelconque modification ou perturbation de l'habitat, l'état de conservation reste mauvais, d'autant que l'écrevisse américaine est présente plus en aval, mais ne semble pouvoir remonter plus en amont grâce à une rupture de continuité écologique (bienvenue) du ruisseau.

4.4 Extension du périmètre Natura 2000

Suite à la demande des communes de Cénac, Latresne et Carignan de Bordeaux quant à l'extension du périmètre Natura 2000 sur certains secteurs de leur commune, une étude a été réalisée par l'animateur pour définir les enjeux écologiques en présence et les potentielles d'extension du périmètre Natura 2000.

Lors du COPIL n°2 du 23 janvier 2018, les résultats ont été présentés et le COPIL a acté l'extension à 3 secteurs qui avaient fait l'objet d'un accord des propriétaires représentant 21,5 ha :

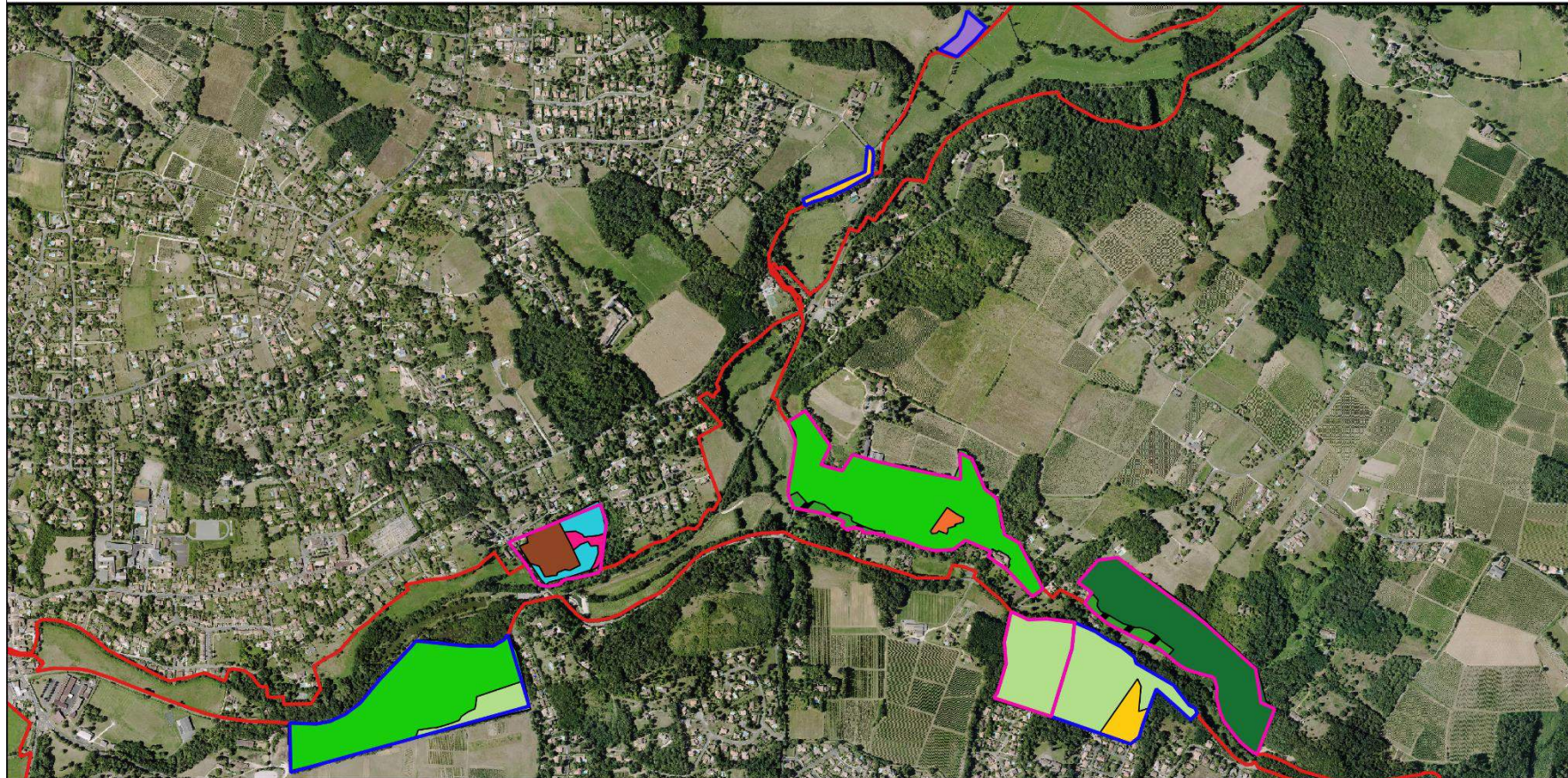
- Bois de Bernadotte sur la commune de Latresne (14 ha) appartenant au département de la Gironde (site ENS)
- Bordure sud des prairies du lieu-dit Gareau sur la commune de Carignan de Bordeaux (1 ha) appartenant à des propriétaires privés. Il s'agit des bas-fonds alluviaux de ces prairies mais leur délimitation ne peut pas reposer sur le terrain sur des limites physiques facilement identifiables si ce n'est le bas de pente de la prairie.
- Bois et prairie du lieu-dit St Sève sur la commune de Cénac sur le foncier communal (6,5 ha).

D'autres secteurs validés sur le principe devaient faire l'objet de démarches préalables et notamment d'une information des communes envers les propriétaires pour accord de ces derniers :

- Les prairies et bois de Canteloup (10 ha) sur la commune de Carignan de Bordeaux : refusé par le propriétaire et donc exclu.
- La friche de Pardaillan sur la commune de Latresne (3,5 ha) : pas de retour avant le COPIL n°3 du 17/01/19.
- Le bois du lieu-dit St Sève sur la commune de Cénac sur sa partie privée (5 ha) : pas de retour avant le COPIL n°3 du 17/01/19.
- Les bois du Petit Macon (12 ha) et de Rochers (9 ha) sur la commune de Cénac : pas de retour avant le COPIL n°3 du 17/01/19. Pour ces entités boisées frontalières du site Natura 2000 des carrières de Cénac et présentant des enjeux chiroptères notamment par la présence d'entrée de cavités souterraines, suite à une étude d'opportunité de rattachement au site des carrières de Cénac réalisée en 2018 par le CEN Aquitaine, la DDTM a finalement décidé un rattachement de principe au site Natura 2000 du Réseau hydrographique de la Pimpine. Pour ce faire, les propriétaires doivent donner leur accord.

Ainsi, en sus des 21,5 ha d'extension validés lors du COPIL de janvier 2018, 29,5 ha sont toujours considérés comme potentiellement rattachables au site Natura 2000 dans l'attente d'un retour des propriétaires et des communes concernées. Ces 50 ha sont cartographiés en suivant

Extension du site Natura 2000 "La Pimpine": Habitats naturels



Légende

- Périmètre du site Pimpine
- Extension de périmètre en attente de validation
- Extension de périmètre validé

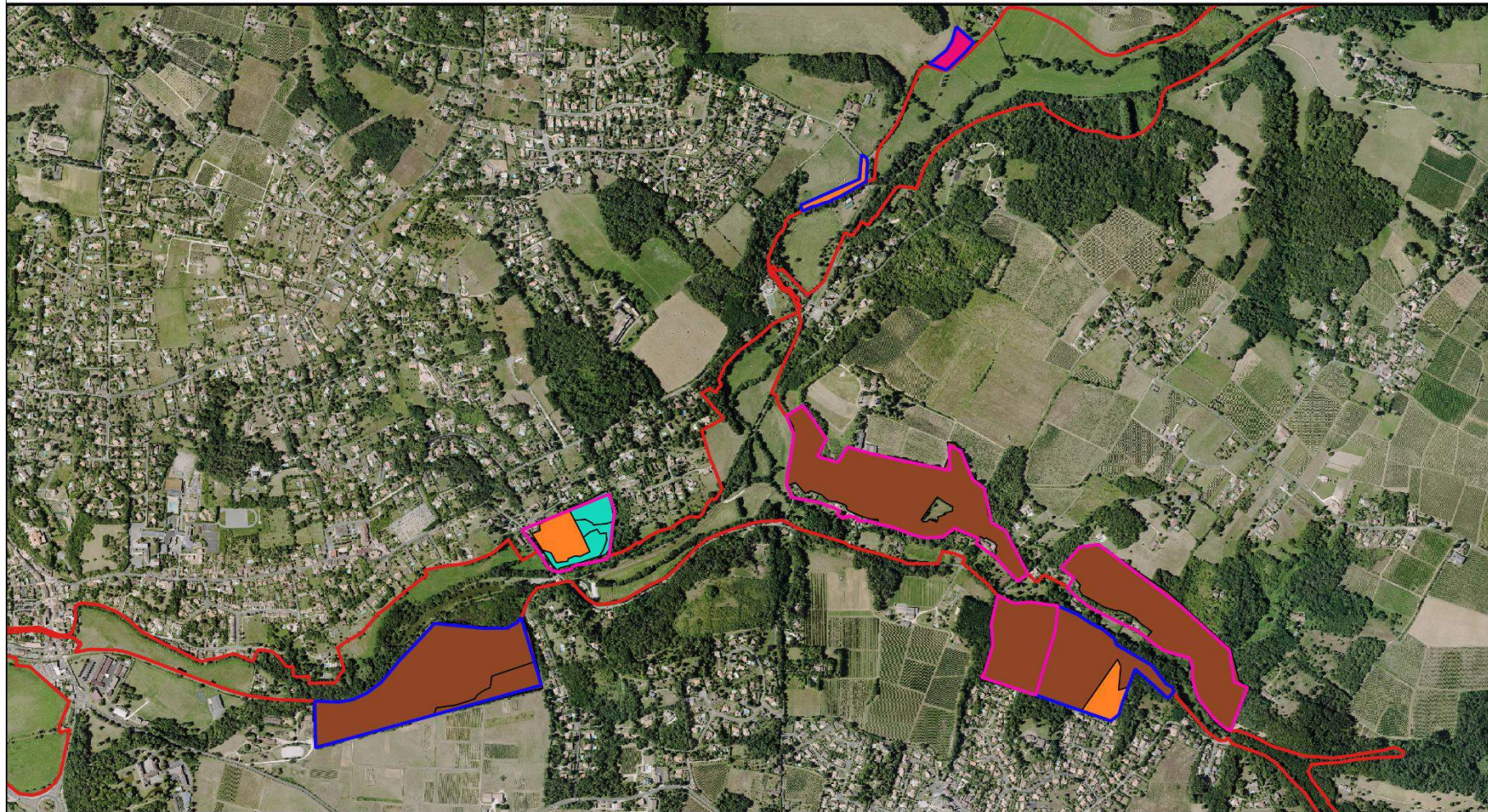
Habitats naturels

- Chênaies-charmaies
- Chênaies-charmaies aquitaniennes
- Formations riveraines de saules et d'aulnes
- Fourrés de recolonisation sur friches méso-hygrophiles
- Friches mésophiles
- Jardins
- Prairies à fourrages des plaines *Habitat d'intérêt communautaire - 6510
- Prairies humides atlantiques et subatlantiques
- Prairies mésophile sub-continentales






Cartographie émise en 2018 par Rivière Environnement - Source: BD_ORTHO





Extension du site Natura 2000 "La Pimpine": Habitats d'espèces d'intérêt communautaire



Légende

-  Périimètre du site Pimpine
-  Extension de périmètre en attente de validation
-  Extension de périmètre validé

Habitats d'espèces d'intérêt communautaire

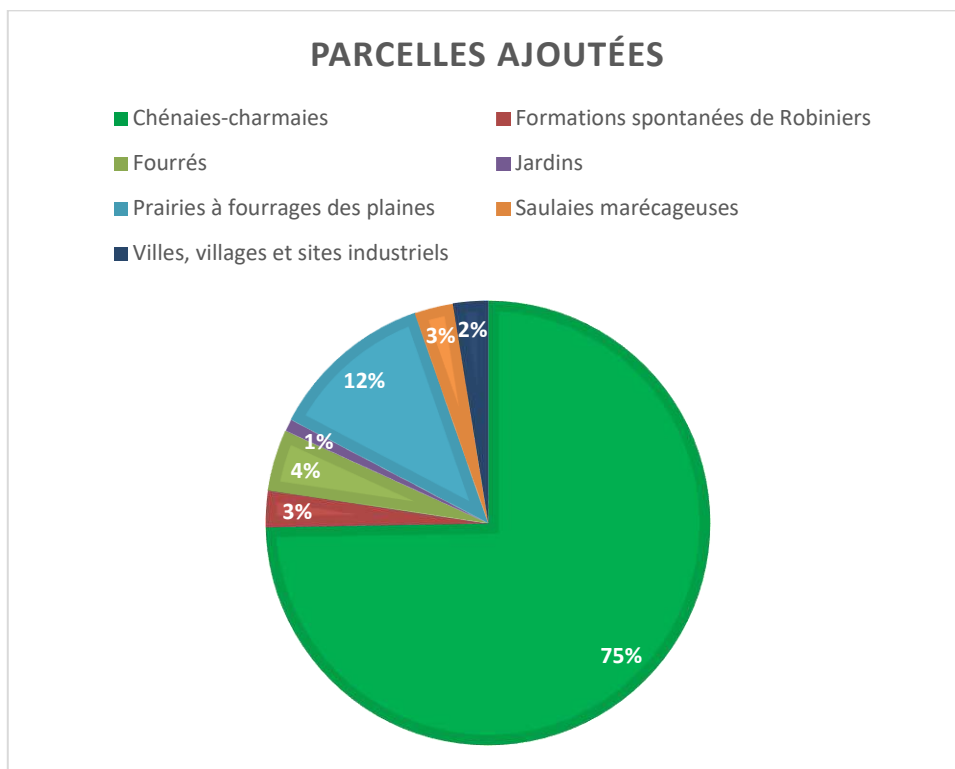
-  Habitat du Cuivré des marais
-  Habitat du Damier de la Succise
-  Habitat des Chiroptères et du Lucane Cerf-volant
-  Habitat de la Loutre et du Vison

0 250 500 m



Cartographie émise en 2018 par Rivière Environnement - Source: BD_ORTHO

Le schéma suivant synthétise la représentativité des différents habitats naturels en présence sur l'aire d'extension du périmètre Natura 2000 sur les communes de Latresnes, Carignan de Bordeaux et de Cénac.



5. LISTE DES DONNEES ET DES DOCUMENTS TRANSMIS

Cette liste complète en partie les rendus ou documents évoqués précédemment dans le bilan d'animation. Les notes rédigées seront jointes en annexe du bilan.

Données transmises – documents	Format	Destinataire(s)	Date d'envoi	Annexé au bilan
Lettre d'information n°1	PDF	Contacts mails disponibles, distribution dans des boîtes aux lettres de propriétaires sur le site	01/04/2016	Oui
Compte-rendu de comité de pilotage	PDF	Tous les membres du COPIL	12/04/2016	Oui
Courriers d'informations + lettre d'informations + Charte Natura 2000	Courrier	Les 5 communes et 2 CDC concernées	03/05/2016	Oui
Cartographie du périmètre du site Natura 2000	PDF	ADAR de Langon	14/04/2016	Non
Envoi de l'article à destination des journaux communaux + demande de contact de journaliste	PDF	Communes	06/06/2016	Oui
Compte rendu de COPIL + Carte + Présentation PWP du COPIL + lettre d'information	PDF	DDTM 33	22/06/2016	Oui
Charte Natura 2000	PDF	Association des piégeurs agréés de la Gironde	07/07/2016	Non
Mail explicatif + Charte + lettre d'information + carte du périmètre du site	Mail/PDF	Agriculteurs recensés sur le site	25/07/2016	Non
Nouvel envoi de la note de préconisations sur la coupe de quelques arbres de la ripisylve du Brion sur le terrain de la maison de retraite	PDF	EPHAD de Langon	25/10/2016	Oui
Courrier d'information sur l'animation du site Natura 2000 à 53 propriétaires du site.	Courrier	Propriétaires du site Natura 2000 > 1 ha	18/11/2016	Oui
Proposition de signature de la charte Natura 2000	PDF	Communes de Langon et Mazères, propriétaires de parcelles	18/11/2016	Non
Documents liés à la signature de la charte Natura 2000	PDF	M. et Mme Lerisson (propriétaire)	16/01/2017	Non
Documents liés au montage d'un éventuel contrat Natura 2000 pour la gestion d'une prairie	PDF	M. Lalanne (propriétaire)	07/02/2017	Non
Note de gestion de la prairie finalement non engagée dans une demande de contrat Natura 2000	PDF	M. Lalanne (propriétaire)	13/03/2017	Oui
Bilan d'animation 2017	PDF	DDTM 33 / DREAL Nouvelle Aquitaine	31/05/2017	Non
Cadre juridique concernant la coupe des ripisylves sur le site Natura 2000	Courriel	Château Tustal	15/03/2018	Oui

Données transmises – documents	Format	Destinataire(s)	Date d'envoi	Annexé au bilan
Synthèse des actions réalisées concernant l'Ecrevisse à pattes blanches	PDF	CEN Aquitaine	12/11/2018	Non
Note d'enjeu	PDF	Château Seguin	26/04/2018	Oui
Courrier explicatif de la politique Natura 2000 et de la démarche locale engagée.	Courrier papier	M. Soïme	02/08/2018	Oui
Note d'enjeu et possibilités contractuelles de MAEC	PDF/courrier	Château Tustal	15/10/2018	Oui
Bilan d'animation 2018 et triennal provisoire	PDF	DDTM 33 / DREAL Nouvelle Aquitaine	15/01/2019	Non
Lettre d'information n°2	PDF	Contacts mails disponibles, distribution dans des boites aux lettres de propriétaires sur le site	02/2019	Oui
Bilan d'animation 2018 et triennal définitif	PDF	DDTM 33 / DREAL Nouvelle Aquitaine	03/2019	Oui

6. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LA MISSION D'ANIMATION ET PRECONISATION POUR UNE NOUVELLE ORGANISATION

6.1 Difficultés d'animation

La principale difficulté est liée à l'absence de volonté des acteurs de s'engager dans des démarches contractuelles de gestion ou de restauration qu'il s'agisse de contrats Natura 2000 non agricoles ou de MAEC. L'outil contractuel pour l'atteinte d'objectifs de conservation, restauration de la nature, gérée ou non par l'activité agricole marque là ses limites. Sur le volet non agricole, l'incitation financière est à nos yeux peu motivante.

6.2 Préconisations stratégiques vis-à-vis de l'animation Natura 2000

L'existence d'un gestionnaire du cours d'eau et du bassin versant, le SIETRA, pourrait (devrait) permettre de réorganiser l'animation Natura 2000 en l'intégrant dans la politique de gestion des cours d'eau et du bassin versant locale, biodiversité et gestion du bassin versant étant totalement imbriqués et complémentaires. Cela permettrait de doter la politique Natura 2000 de moyens opérationnels plus importants notamment. Pour une politique Natura 2000 efficace, un portage par un acteur local du territoire nous paraît indispensable. A notre sens, Natura 2000 ne doit pas être une politique portée de façon isolé, les moyens opérationnels et financiers de cette politique n'étant pas suffisants à eux seuls pour parvenir à l'atteinte des objectifs actuels du DOCOB.

Si les objectifs de conservation de certains enjeux de type pelouses sèches qui nécessitent une action d'entretien spécifique sont considérés comme à atteindre de façon impérative, la question de l'achat du foncier doit être ouverte à notre sens. Si les terrains sont acquis, il est impératif qu'une gestion durable soit instaurée, ce qui nécessite de disposer d'un gestionnaire en particulier.